

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 17 juin 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, maire, a pris les décisions suivantes :

- Entreprises retenues pour la réalisation des travaux de restauration de l'Eglise St Pierre (1^{ère} tranche) :
 - Lot n°1 : Maçonnerie-Pierre de taille : entreprise DAGAND pour un montant de 46 643,71 € TTC
 - Lot n°2 : Charpente-Couverture : entreprise PETIT et Fils pour un montant de 115 573,14 € TTC
 - Lot n°3 : Paratonnerre : entreprise INDELEC pour un montant de 6 368,70 € TTC
- Le total des travaux après consultation, s'élève donc à la somme de 168 585,55 € TTC.

- Entreprises retenues pour la réalisation des travaux de ravalement de l'école maternelle :
 - Lot n°1 : Enduits extérieurs : entreprise BOSSEBOEUF pour un montant de 18 663,46 € TTC
 - Lot n°2 : Zinguerie : Entreprise SEMUR pour un montant de 2 112,61 € TTC
- Le total des travaux s'élève donc à la somme de 20 776,07 € TTC.

- Entreprises retenues pour la réalisation des travaux de réfection des classes de l'école Francine Poitevin.
 - Lot n°1 : Menuiserie : entreprise BETIN et Cie pour un montant de 9 939,67 € TTC
 - Lot n°2 : Peinture : entreprise VITU pour un montant de 6 093,33 € TTC
- Le total des travaux s'élève donc à la somme de 16 033,00 € TTC.

- La chambre départementale de l'agriculture est retenue pour effectuer un diagnostic agricole dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Le coût de cette prestation s'élève à 4 314,57 € TTC.

- La Société Bureau Véritas est retenue pour assurer la mission de « Coordination sécurité chantier » dans le cadre des travaux de rénovation de l'église St Pierre. Le coût de cette prestation s'élève à 2 901,05 € TTC.

- Approbation des nouveaux statuts du SMEPEP et désignation d'un titulaire : M. Guy SAUVAITRE et d'un suppléant : M. Claude ROUFFIGNAC pour représenter la commune.

- Acquisition d'un photocopieur auprès de la Société SHARP pour un montant de 4 186,00 € TTC

- Acquisition d'un véhicule utilitaire de marque FORD auprès du garage MCC de Chaunay pour un montant de 7 500,00 € TTC.

- Une assurance dommage ouvrage est contractée auprès de GROUPAMA dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de Retraite. Le coût de la cotisation s'élève à 24 826,25 € TTC.
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- Approbation d'un avenant aux travaux de la Maison de Retraite d'un montant de 2 802,90 € TTC.
- Réalisation d'une étude de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cette étude est confiée au Syndicat Mixte du Pays Civraisien.
- Intégration dans la voirie communale des voies créées dans les lotissements « les Bons Enfants » et « les Grandes Vignes ».
- Approbation de l'avant-projet d'aménagement des bureaux de la mairie et de la bibliothèque.
- L'entreprise EUROVIA est retenue pour la réalisation du programme de travaux de voirie 2009. Le montant des travaux s'élève à 20 481,08 € TTC.
- Les travaux d'emplois partiels au PATA sont confiés à l'entreprise BARRE pour un montant de 12 916,80 € TTC. L'entreprise GREMAIR APPLICATION est retenue pour la réfection de la voirie des villages pour un montant de 14 926,08 € TTC.
- La société « LAPORTE SERVICE ROUTE » est retenue pour la fourniture de signalisation verticale pour un montant de 2 585,00 € TTC.
- Modification du régime indemnitaire en faveur de l'adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe.